

PROCURATION POUR LE RETRAIT D'UN DIPLÔME

Si le candidat est mineur et ne peut venir récupérer son diplôme, il a la possibilité, sous réserve de l'accord de ses représentants légaux, de donner une procuration à une tierce personne majeure pour le retrait du diplôme.

Je soussigné(e) (titulaire du diplôme) :

- NOM de naissance :
- Prénom :
- Date et lieu de naissance :
- Adresse :

Donne procuration à :

- NOM :
- Prénom :
- Date et lieu de naissance :

Pour retirer mon diplôme :

- Série :
- Année d'obtention :

Fait à Le

**Signature d'un des représentants
légaux du titulaire du diplôme**

IMPORTANT :

Lors de présentation de la procuration, il sera nécessaire de vous munir de :

- ✓ La photocopie de la pièce d'identité du titulaire du diplôme ;
- ✓ La pièce d'identité de la personne mandatée.